

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°69-208 /PR/MDRC

du 7 Août 1969

portant nomination de M<sup>r</sup> Maximilien GRIMAUD,  
Ingénieur des Services Agricoles, en qualité  
de Directeur du Développement Rural. -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le Référendum  
du 28 Juillet 1968 ;

VU le Décret n°230/PR du 31 Juillet 1968 portant formation du  
Gouvernement ;

VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 Août 1968 déterminant les Ser-  
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant  
les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU la loi n°64-34 du 12-12-64 fixant la liste des hauts fonc-  
tionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le  
Président de la République, le Conseil des Ministres étant  
obligatoirement entendu ;

VU le Décret n°544/PR/MDRC du 29/12/66 portant réorganisation  
du Ministère du Développement Rural et de la Coopération ;

VU le Décret n°93/PR/MDRC du 11/11/65 portant nomination de  
Monsieur AFFOYON Didier en qualité de Directeur de l'Agricul-  
ture ;

VU le Décret N°102/PR/MFPT/DP.2 du 23/3/67 portant nomination  
de Monsieur GRIMAUD Maximilien dans le Corps des Ingénieurs  
des Services Agricoles ;

VU l'Arrêté n° 0535/MFPRAT/DP.1 du 30 Juillet 1969 portant  
détachement de Monsieur AFFOYON Didier pour servir à l'OCLALAV

SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de la C  
Coopération ;

Le Conseil des Ministres en entendu,

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - Monsieur GRIMAUD Maximilien, Ingénieur des Services Agri-  
coles de 2° Classe, 3 Echelon, est nommé cumulativement avec ses fonc-  
tions actuelles Directeur du Développement Rural, en remplacement  
de Monsieur AFFOYON Didier, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la  
date de sa signature, abroge le décret N°93/PR/MDRC du 11 novembre 1965,  
et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 7 Août 1969

par le Président de la République,  
Chef du Gouvernement,

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES,

Stanislas Yédomon KPOGNON.-

Emile-Derlin ZINSOU.-

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT  
RURAL ET DE LA COOPERATION,

Adrien AHANHANZO GLELE.-

AMPLIATIONS :

PR..... 4  
JORD..... 1  
MDRC..... 4  
MFPRAT..... 1  
MEF..... 1  
DP..... 3  
DSA..... 10  
DB..... 1  
CF..... 1

TRESOR 1  
SOLDES 1  
INTERESSES 1  
DOSSIERS 2  
CLASSEUR 1